ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme rural

Question écrite n° 5858

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les enjeux relatifs au développement du tourisme vert. Selon le recensement agricole de 2000, 18 500 exploitations françaises ont une activité touristique complémentaire à leur activité agricole. La part de ces exploitations est par ailleurs en constante augmentation. Outre ses impacts majeurs en faveur de l'attractivité de nos régions et de leur développement économique, cette évolution témoigne de la volonté d'ouverture du monde agricole et permet notamment aux citoyens et aux consommateurs de mieux saisir la réalité des enjeux de l'agriculture d'aujourd'hui. Il est important que les pouvoirs publics intègrent l'importance et le dynamisme de cette activité et renforcent les actions de communication en faveur du monde agricole et de ses offres touristiques et économiques. Aussi elle lui demande quels sont les projets du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Avec 18 500 exploitations identifiées au dernier recensement agricole, le secteur de l'agritourisme est en hausse régulière depuis plus de dix ans, par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles. L'offre liée à l'agritourisme est variée et contenue dans trois grands réseaux : Bienvenue à la ferme, Accueil paysan, Gîtes de France. Elle comprend des hébergements (80 %), de la restauration (ferme auberge, table d'hôte, goûter à la ferme), des loisirs actifs (pêche, chasse, randonnée, équitation, vélo), des activités culturelles, de l'accueil pédagogique, et développe de façon récente des activités à caractère social (découverte à la ferme, accueil d'enfants ou d'adolescents, recherche d'insertion). Le chiffre d'affaires de l'agritourisme progresse régulièrement, avec une tendance au raccourcissement des séjours. Ce mouvement profite notamment aux gîtes ruraux qui voient désormais une bonne part de leurs réservations s'effectuer en dehors de la période des vacances d'été. Le milieu rural dispose d'atouts incontestés aux potentialités étendues : variété et qualité des paysages, richesse du patrimoine bâti, naturel, gastronomique, historique, culturel et, dans ce cadre, l'agritourisme peut devenir une formule à succès. La demande touristique est en pleine évolution. Les courts séjours se multiplient. Des habitudes de travail différentes et un contexte international délicat permettent à de nombreux touristes de découvrir ou redécouvrir le tourisme en espace rural où l'agritourisme a toute sa place. En dégageant des revenus complémentaires, l'agritourisme permet le maintien, voire la création d'activités et d'emplois pour les agriculteurs. Diverses études ont montré que les dépenses d'hébergement pouvaient s'accompagner d'autres dépenses sur le territoire deux ou trois fois plus importantes, notamment au profit du petit commerce et de l'artisanat. La politique conduite en matière de tourisme en espace rural par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales se traduit en particulier par une mobilisation en direction des réseaux associatifs du tourisme en espace rural, de crédits d'incitation, d'animation et de formation. Elle appuie les réseaux dans la recherche d'une meilleure professionnalisation des acteurs et de structuration des opérateurs touristiques en espace rural. C'est dans ce cadre que se situe le soutien que le MAAPAR apporte à la conférence permanente de tourisme rural (CPTR) et aux principales têtes de réseaux touristiques. L'approche relative à la valorisation des atouts du tourisme en espace rural trouve une place privilégiée dans les

programmes de développement rural (contrats de plan Etat-régions et programmes socio-culturels communautaires). Sur la période du 11e Plan, ces actions vont mobiliser environ 7,62 MEUR au titre des CPER sur le budget du ministère chargé de l'agriculture. Enfin, et de manière à faciliter l'essor du secteur de ces activités de découverte et de loisirs, en lien avec le milieu agricole et forestier, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales vient de mettre en place le contrat d'agriculture durable. Tout en permettant d'apporter un soutien direct à l'agriculture dont il favorise la diversification, ce nouvel outil participe au développement de l'économie touristique grâce à une meilleure gestion de l'espace et des paysages.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont
Circonscription : Haute-Vienne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5858
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3926
Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2431